



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles

Mardi 22 juin 2021 à 10h00

Plateforme NEOVOTE (<https://vote797.neovote.com>)

Le scrutin s'est déroulé le 22/06/2021 entre 10h00 et 16h00

	Nbr de membres	Nbr de voix
I- Nombre de membres au 22 juin 2021	3602	
II- Dont nombre de Jeunes Amis de moins de 16 ans qui ne votent pas	68	
III- Nombre de membres convoqués (I-II)	3534	3534
IV- Nombre de pouvoirs reçus	165	
V- Nombre d'électeurs inscrits (III-IV)	3369	3534
VI- Nombre d'émargements	361	516
Nombre d'enveloppes de vote	361	516
Taux de participation (VI/V)	10,71 %	14,60 %

Monsieur Thierry Ortman, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 10h00

« Cette année encore, notre Assemblée générale se tient virtuellement. Dans ce contexte de la pandémie qui perdure et dans les conditions permises par le législateur, le Conseil d'Administration a préféré tenir cette Assemblée 2021 à distance avec l'organisation d'un vote électronique et l'envoi de pouvoirs pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se connecter à la plateforme NEOVOTE

Madame Catherine PEGARD nous a fait l'amitié d'enregistrer un message vidéo à votre intention, mis en ligne sur la plateforme NEOVOTE et je l'en remercie chaleureusement.

Selon les modalités approuvées par le Conseil d'Administration du 12 avril 2021, la convocation a été envoyée le 25 mai 2021 par mail ou par courrier aux membres à jour de cotisation, âgés de 16 ans et plus, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral et des activités présenté par le Président
2. Rapport financier présenté par le Trésorier
3. Rapport du commissaire aux comptes et rapport indiquant l'absence de conventions réglementées
4. Approbation des comptes de l'année 2020 et affectation du résultat de l'exercice
5. Présentation du budget 2021 par le Trésorier et approbation du budget
6. Projets 2021 et 2022 présentés par le Président
7. Approbation des montants des cotisations 2022 pour les personnes physiques, maintenus au niveau des cotisations 2021
8. Création d'une cotisation Adhérent Personne morale et approbation du montant de cotisation 2022
9. Questions diverses

« Je voudrais commencer ce rapport moral en rendant hommage à Monsieur Jean-Marc Forneri, Vice-Président de la Société des Amis de Versailles, qui nous a quittés le 28 décembre 2020. Profondément attaché au château de Versailles, il s'était engagé au sein du Conseil d'Administration en 2009 avec une grande générosité et efficacité ainsi qu'un dévouement admirable. C'était un homme de culture passionné par les 17^{ème} et 18^{ème} siècles mais aussi un amateur et collectionneur d'antiquités et d'art contemporain.

C'était aussi un grand chef d'entreprise et le Conseil d'Administration du 12 avril 2021 a élu un autre chef d'entreprise pour le remplacer au Bureau : Grégoire Sentilhes, président de NextStage AM, qui avait rejoint le Conseil d'Administration en juin 2019. **Ainsi, le Conseil d'Administration compte aujourd'hui 22 membres.**

La Société des Amis de Versailles compte 3 602 membres à jour de cotisation 2021, dont :

200 membres bienfaiteurs

872 membres sociétaires

2 348 membres adhérents

165 membres jeunes amis

Et 17 membres à vie

Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année dernière : 4 520 membres étaient convoqués à l'assemblée générale 2020. L'année 2020 a été bouleversée par la pandémie de Covid-19. Le château de Versailles a dû fermer ses grilles les 15 mars et 29 octobre 2020, pour deux périodes de confinement. Sur l'année 2020, cela représente 146 jours de fermeture, soit 40 % de l'année.

Malgré ces conditions, ces chiffres témoignent de la fidélité de 70 % des membres de l'association et nous avons accueilli aussi plus de 400 nouveaux membres adhérant aux valeurs de l'association et désireux d'apporter leur soutien dans cette période de crise.

Avec la pandémie, tous nos évènements ont été mis à l'arrêt le 16 mars 2020, à commencer par **les activités culturelles**, qui ont pu cependant reprendre un peu avant le deuxième confinement ; sur 148 activités organisées de janvier à avril 2020 et de septembre à décembre 2020, 65 ont été annulées.

La générosité de nombreux membres a pallié en partie le manque à gagner subi par l'association, avec la transformation en don de près de la moitié des activités annulées plutôt que d'en avoir demandé le remboursement.

Pour compenser autant que possible la diminution des activités culturelles traditionnelles, l'équipe de l'association a créé un magazine numérique, les Chroniques des Amis de Versailles (<https://chroniques.amisdeversailles.com>), qui a permis de garder le contact avec les membres et de leur offrir des contenus très diversifiés : des nouvelles du Château, des mini-conférences exclusives, des articles inspirés par Versalia, des articles sur les projets en cours et les mécénats passés de la Société, des témoignages d'Amis et des suggestions « hors les murs ». 400 articles ont été publiés jusqu'à présent et le site a été vu par 12 000 visiteurs uniques sur 21 000 sessions. Il est mis à jour chaque semaine.

Un voyage a pu avoir lieu en janvier aux Emirats arabes unis et une excursion a été organisée à Blois sur le thème « Catherine de Médicis, la reine noire ».

Le voyage « La Rome du Bernin » prévu en mai 2020 et le week-end dans le Bourbonnais prévu en mars 2020 seront reportés lorsque les conditions sanitaires le permettront. Enfin, un week-end pour les marchés de Noël a dû être annulé.

2020 est la 5ème année d'existence des Jeunes Amis : plus de 500 enfants et jeunes ont bénéficié de l'adhésion mise en place depuis 2016. Nous avons accueilli 97 nouveaux Jeunes Amis depuis l'année dernière.

Les 165 adhésions actives se répartissent par tranche d'âge :

30 enfants de 10 ans et moins

38 adolescents de 11 à 15 ans

97 jeunes de 16 à 25 ans

2020 est la 2ème année d'existence du groupe des « Jeunes Ambassadeurs », qui a compté une cinquantaine de membres de 18 à 30 ans en 2020.

Les activités et rencontres ont été restreintes du fait de la pandémie, mais le groupe a préparé en 2020 plusieurs projets d'activités pour 2021, dont un jeu de piste dans le Château pour 200 jeunes en soirée et un jeu de rôle à distance qui les a déjà réunis pendant le confinement. Pour animer ce groupe, la Directrice de l'association s'appuie sur une dizaine de jeunes particulièrement engagés autour de Mathilde Gadeyne et Louis-Baptiste Moreau, qui ont assuré la coordination en 2020-2021.

2020 a aussi été l'année du déploiement du Pass+ Hauts-de-Seine – Yvelines dans le cadre du rapprochement des deux départements. Ce dispositif favorise les activités sportives et culturelles pour les jeunes avec une aide financière pour les activités extra-scolaires de 80 €, ou de 100 € pour les élèves boursiers. La carte Pass+ est destinée aux jeunes, domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Depuis la rentrée 2020, ce dispositif concerne tous les jeunes de leur entrée en 6e à leur majorité. Il a permis l'adhésion de 16 Jeunes Amis.

Depuis le 1er août 2019, le Pass-Culture a généré l'arrivée de 55 jeunes de 18 ans. Ce projet gouvernemental, qui accorde 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans, à dépenser en 2 ans sur une web-application, a été en test dans 14 départements en 2020. L'adhésion Jeune Ami y est référencée, ce qui a permis ces adhésions.

En 2020, la Société a maintenu son action en faveur du Château. La convention cadre qui venait à échéance le 5 juin 2020 a été prolongée d'un an dans le contexte de la pandémie.

La Société a poursuivi son action en faveur de l'enrichissement des collections du Château :

✓ Un livre aux armes de Marie-Antoinette, *Le Beau garçon, ou Le Favori de la fortune*, a été acquis en vente publique grâce au mécénat de MM. Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle,

✓ Un portrait du Grand Dauphin enfant par Jean Nocret a été acquis en vente publique grâce au mécénat du comte Edouard de Royère,

✓ Six assiettes à potage du service d'Office de Trianon sous Louis-Philippe ont été acquises de gré à gré grâce au mécénat du Forum Connaissances de Versailles,

✓ Douze jetons, notamment de la Maison de la Reine et de la Dauphine, ont été donnés par M. Pascal Monté,

✓ Et pour les archives du Château : une invitation de la Maison de l'Empereur à visiter les châteaux de Versailles et de Trianon, ainsi qu'une lettre manuscrite du Baron Fain, secrétaire de Louis-Philippe ayant résidé au Grand Trianon ont été données par M. Didier Doré.

Le soutien pour les restaurations s'est poursuivi, avec :

✓ La fin de **la campagne de restauration des statues de la Chapelle royale**, par le financement de la statue de la Foi, dernière des sept statues adoptées grâce aux Amis,

✓ Un nouveau **buste de la Cour de Marbre**, « Jeune Homme » (VDSE 109), adopté par MM. Pierre Constantin et Alain Péan-Châtelain.

Ce sont ainsi 27 bustes qui ont été restaurés grâce aux Amis sur les 82 recensés dans les campagnes qui se succèdent depuis 2014 !

✓ La participation à **la restauration du bosquet de la Reine**, avec :

- L'adoption de neuf tulipiers de Virginie pour 1 500 € chacun : quatre par les American Friends of Versailles, cinq par les Amis de Versailles, dont un en mécénat collectif,
- Le financement de la replantation d'une salle végétale, celle des Cercis dits aussi arbres de Judée, pour 50 000 €, grâce au legs de M. Jean-Claude Hubert (1928-2016) qui complètera les dons des Amis qui souhaitent participer.

✓ Le lancement de la campagne pour **la restauration de la Bibliothèque du Dauphin**, pour un budget de 375 000 €. Ce 400ème projet des Amis de Versailles est financé en partenariat avec la Fondation du patrimoine, notamment pour des dons avec réduction d'IFI. Les travaux ont débuté fin 2020, pour une réouverture au public dans le circuit de visite libre dans le courant de l'automne 2021.

Enfin, une assiette au chiffre de Madame Du Barry du service dit à « Petits vases et guirlandes » a été restaurée pour 1 728 €, en tant que sixième projet « Mécénat des Jeunes Amis du Château ».

En 2020 le chantier de la restauration de **la Bibliothèque de Marie-Antoinette et de son supplément** s'est achevé grâce au legs de M. Marcel Raynal, ainsi qu'aux dons de plus de 150 donateurs effectués depuis 2016. La bibliothèque a été intégrée dans le circuit des visites privées lors de la réouverture du Château pendant l'été 2020.

Les interventions pour **la restitution des tissus de la Méridienne** se sont poursuivies et sont toujours en cours. Nous espérons que l'inauguration des petits cabinets restaurés grâce aux Amis sera organisée prochainement.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. Il recense désormais plus de 400 opérations financées au château depuis 1907.

A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de la Société les noms de tous ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Le Grand Livre est consultable au bureau de la Société, ainsi que sur le site internet de la Société. Grâce au soutien de la Fondation Banque Populaire Val de France, un projet a démarré pour créer une application mobile apportant une vision ludique et riche de contenus permettant de parcourir les projets de mécénat portés par la Société depuis 1907.

Les actions engagées pour le développement des ressources ont permis en 2020 de faire venir au Château, lorsqu'il a été ouvert, près de 60 dirigeants d'entreprises, de banques privées, ainsi que des notaires et conseillers en gestion de patrimoine.

Enfin, **plusieurs personnes ont pris contact avec la Directrice de la Société dans le cadre de leur démarche ou réflexion testamentaire.**

Concernant les legs reçus les années passées, trois sont désormais clôturés :

▪ Le legs de **Madame Monique GENNERET** (1931-2017)

Sur le montant total reçu, le solde à affecter est de 103 585,37 € (« en priorité aux Trianons » selon les termes du testament).

▪ Le legs de **Monsieur Jean-Claude HUBERT** (1928-2016)

Le montant à affecter pour les jardins est de 65 982,46 €, notamment pour la salle des Cercis du Bosquet de la Reine.

▪ Le legs particulier de **Monsieur Charles GUHMANN** (1939-2019)

Le montant reçu de 5 000,00 € permet de compléter le financement de l'ouvrage « Les ébénistes de la couronne sous le règne de Louis XIV » par Calin Demetrescu, à paraître en 2021.

Le legs particulier de **Monsieur Bernard AUXENFANS** (1931-2015), pour une somme nette à recevoir de 1 000 €, est toujours bloqué, avec une recherche d'héritiers en cours.

Début décembre 2020, l'association a été bénéficiaire d'une nouvelle assurance-vie, de la part de **Madame Danièle LEBLANC** (1942-2020), soit 169 620,42 €. Le Conseil d'Administration de décembre 2020 a affecté 78 000 € de cette somme pour permettre de financer :

- Le soutien à trois publications à venir : un ouvrage d'Antoine Maës sur le peintre Houasse et deux ouvrages d'Alexandre Maral : « La mise à l'abri des statues des jardins », à paraître en 2021 ou 2022, ainsi que « La galerie Louis XIV, un remeublement Louis-Philippe », à paraître en 2022 ;
- Le « soclage » du canot de Marie-Antoinette, pour permettre enfin son installation dans la Galerie des Carrosses, après la restauration financée en 2019 ;
- Un budget pour les relations presse et la communication numérique, à mettre en place en 2021-2022 pour développer les adhésions et renforcer la notoriété de la Société.

Le numéro 24 (2021) de **la revue Versalia** est paru avant la fin de l'année 2020. Le partenariat avec la **plateforme Persée** permet aujourd'hui la consultation gratuite en version numérisée de tous les articles publiés de 1997 à 2017. Versalia a bénéficié pour la deuxième année du **généreux mécénat de la Fondation La Marck**, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, avec un engagement annuel de 16 000 € pendant 5 ans.

Outre l'implication des membres du conseil d'administration, **la Société bénéficie d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles** (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour :

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement des assemblées générales,
- l'organisation des voyages,
- la gestion administrative des membres,
- la coordination des Jeunes Ambassadeurs,
- ainsi que des apports de compétence pour certains projets de développement.

En 2020, ont été ajoutées les heures bénévoles des 9 membres du comité scientifique de Versalia. Que tous soient chaleureusement remerciés. »

Le rapport moral et des activités 2020 a été soumis au vote de l'assemblée :

Le rapport moral 2020 est adopté.

Pour : 357 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

2- Rapport financier, par Daniel de Beaurepaire - Trésorier

1. Informations significatives

L'exercice 2020 est caractérisé par l'application du nouveau règlement comptable de l'Autorité des normes comptables applicable depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour les comptes de notre association, la seule modification concerne la variation des fonds dédiés qui est présentée en produits d'exploitation pour les reprises et en charges d'exploitation pour les dotations aux fonds dédiés. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés à la fin du compte de résultat, ce qui faussait la lecture du résultat d'exploitation. La crise sanitaire actuelle a limité les activités de votre association en 2020 mais n'a pas remis en cause la solidité financière de la Société des Amis de Versailles.

2. Présentation des états financiers

2.1. Dépenses et recettes de mécénat

Au cours de l'année 2020, la Société des Amis de Versailles a dépensé ou engagé près de 346 700 € en faveur du château de Versailles. Ce montant correspond essentiellement à :

- Restauration de la bibliothèque du Dauphin pour 125 000 €

Pour l'association, le coût de cette restauration s'est élevé à 375 000 €, dont 250 000 € ont été financés par le transfert partiel du mécénat des tissus du cabinet de la Méridienne non appelé.

- Restauration de la bibliothèque de la Reine pour 64 890 €

Ce montant correspond au solde de cette restauration appelé par l'EPV en 2020. Notre association s'était engagée par convention sur un montant total de 681 000 €, dont 616 110 € avait été engagé avant 2020.

- Restauration d'un buste pour 5 000 €

- Divers mécénats pour 15 100 €

- Nouveaux engagements en fonds dédiés pour 136 700 €

Ces dépenses et engagements ont été financés, d'une part, à hauteur de 304 614 € par les dons affectés, legs et reprise de fonds dédiés et, d'autre part, à hauteur de 26 729 € par les dons libres.

Les dépenses de mécénat ont donc été financées à hauteur de 331 343 €.

2.2 Charges et produits d'exploitation

Les frais généraux de l'association s'établissent à 515 800 €, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse provient notamment des frais de personnel qui s'élèvent à 250 341 € contre 363 349 €. En 2019, il avait été constaté la charge d'un départ d'une salariée et le surcoût lié aux congés maternité et aux congés maladie. En 2020, l'association a bénéficié de l'aide au chômage partiel.

Les autres frais ont baissé, d'une part, à cause des conséquences de la pandémie, et, d'autre part, par une action volontaire de réduction des frais généraux : ainsi, baisse sensible des visites conférences, de l'impression des programmes d'activités et des frais de tenue de l'assemblée générale.

L'augmentation de certaines charges concerne l'évolution du site internet (10 421 €), dépense prévue dans le budget 2020, ainsi que l'application numérique mécénat (16 668 €) qui est financée par un mécénat de la Banque Populaire Val de France.

Les produits d'exploitation, hors dons, s'élèvent à 537 900 € contre 622 000 € en 2019. Ces produits d'exploitation comprennent notamment les cotisations pour 457 971 € contre 477 376 € en 2019. Les participations des membres liées aux activités s'élèvent à 36 100 € contre 84 737 € en 2019, diminution liée à la crise sanitaire.

En conséquence, on constate que les produits d'exploitation couvrent les charges d'exploitation et dégagent un résultat de 22 100 € permettant de financer les dépenses de mécénat non couvertes par les dons et legs.

2.3 Résultat de l'Association

Après prise en compte des produits financiers pour 4 340 € et des produits exceptionnels pour 3 267 € le bénéfice de l'exercice s'établit à 15 147 € contre un déficit en 2019 de 235 198 €.

3. Commentaires sur le bilan

Les fonds propres s'élèvent à 752 854 € contre 737 707 € au 31 décembre 2019. La trésorerie disponible à fin 2020 représente un montant de 1 581 757 €, soit une diminution de 115 175 € par rapport à 2019.

Les fonds dédiés, c'est-à-dire les dons et legs affectés à des projets et non encore utilisés à la fin de l'exercice 2020, représentent un montant de 335 118 €.

4. Bénévolat

Au cours de l'année 2020 les bénévoles ont consacré à votre association environ 2 153 heures, soit près de 308 jours de travail, incluant pour la première fois le temps passé par les membres du Comité scientifique.

Le bénévolat 2020 comptabilisé en contributions volontaires s'élève à 155 603 € et représente la valorisation des heures des bénévoles pour un montant de 85 603 € et le mécénat de compétence de la Banque Postale pour 70 000 € correspondant à la mise à disposition d'un chef de projet informatique. »

3- Rapport du commissaire aux comptes, par Madame Fabienne Hontarrede - INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Rapport Spécial sur les conventions réglementées :

« Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce. »

4- Approbation des comptes de l'année 2020 et affectation du résultat de l'exercice

Après avoir pris connaissance du rapport du trésorier et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2020 et l'affectation en report à nouveau de l'excédent de l'exercice de 15 147,00 €

Pour : 357 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

5- Budget 2021, par Daniel de Beaurepaire - Trésorier

« Le budget a été établi selon les mêmes principes que les années précédentes, mais en prenant en compte du mieux possible les incertitudes liées à la pandémie actuelle. Ce budget a donc retenu des hypothèses très prudentes. Ainsi :

- Les cotisations sont prévues en baisse par rapport à celles constatées sur l'exercice 2020, soit 355 000 €, en net retrait par rapport à 2020 (458 000 €).

- Les participations aux activités sont en baisse à 10 000 € contre 38 000 € en 2020, les dépenses liées à ces activités sont en conséquence en diminution.

- Les dons libres s'élèvent à 90 000 €, constitués pour l'essentiel par 40 000 € de collecte IFI avec la Fondation du patrimoine, 20 000 € de mécénat d'entreprises, 18 000 € de dons en soutien à Versalia essentiellement de la Fondation La Marck sous égide de la Fondation de Luxembourg, ainsi que des dons libres pour 12 000 €.
- L'utilisation des fonds dédiés pour 58 000 € permet de couvrir les charges concernant le budget de communication pour 40 000 €, l'aide à la parution d'un livre sur les statues des jardins pour 10 000 € et la fin de la restauration du canot de Marie-Antoinette pour 8 000 €.
- Les charges ont été déterminées en fonction de celles de l'année 2020 et des évolutions possibles. Les charges de personnel s'élèvent à 264 000 €, montant à comparer à 263 000 € en 2020.
- Il faut noter une charge pour l'amélioration du site internet de 40 000 € complétant les dépenses déjà engagées de 19 500 € en 2020, et des frais de prospection à 20 000 € contre 23 500 € en 2020.

Ce budget ne tient pas compte des dépenses de mécénat comme des recettes liées à l'utilisation des fonds dédiés, à l'exception du montant de 58 000 € évoqué précédemment. Le budget présenté fait apparaître un déficit de 5 111 €. »

Le budget 2021 a été soumis au vote de l'assemblée :

Le budget prévisionnel 2021 est adopté.

Pour : 357 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

6- Projets 2021 et 2022 présentés par Thierry Ortman - Président

« Nous subissons depuis plus d'un an une crise sanitaire sans précédent, bouleversant la vie quotidienne, mettant à l'arrêt de nombreuses activités en France et dans le monde et donnant lieu à deux longues périodes de fermeture du château de Versailles et de son domaine.

En 2021, le château de Versailles n'a rouvert que le 19 mai et nos activités sont restées à l'arrêt, tant pour les activités culturelles des membres, que pour les actions de développement vis-à-vis des entreprises et des prescripteurs : notaires, conseillers en gestion de patrimoine et banques privées. Toutefois depuis le début de l'année, l'association a mis en place pour ses membres un nouveau programme de visio-conférences, donnant la parole aux conservateurs du Château, ainsi qu'à des auteurs ou des spécialistes.

Votre Société poursuit son action au bénéfice du Château :

- **Pour l'enrichissement des collections du Château, plusieurs dons en nature ont été effectués par l'intermédiaire de la Société depuis le début de l'année :**
 - Neuf gravures datées entre 1680 et 1720, par M. Franck Paquette ;
 - Un plan du premier étage de l'aile du Midi, Agence de Jules Hardouin-Mansart vers 1680, par M. Didier Doré et M. Franck Paquette ;
 - Douze photographies sur Versailles, fin du XIXème-XXème, par M. Didier Doré ;
 - Un ensemble de treize ouvrages publiés entre 1681 et 1810, soit 108 volumes, pour la bibliothèque de Marie-Antoinette, offert par Mme Danielle Amouroux, en mémoire de Firmin et Marie-Jeanne Durand, relieurs à Valence ;
 - Deux portraits, l'un de Philippe Vignon (1638-1701), *Portrait de Louise de Gontaut (vers 1662-1739), marquise d'Urfé*, 1687 ou 1688, et l'autre d'Alexandre Roslin (1718-1793), *Portrait de Charles-Armand-Antoine de Gontaut-Biron (1708-1798), duc de Gontaut*, vers 1767), offerts par Mme Michelle de Maistre.

- **Pour les restaurations :**

- **Le chantier de restauration de la Bibliothèque du Dauphin avance** et il est toujours possible de contribuer au financement de cette restauration, qui vise à redonner tout son éclat à cet espace intime, dont le décor polychrome à la manière du vernis Martin en fait une pièce unique et précieuse.
- **Pour le Bosquet de la Reine**, 4 nouveaux tulipiers ont été adoptés individuellement, dont 3 par les American Friends of Versailles, et le financement de la salle des arbres de Judée est toujours en cours, notamment grâce au legs de M. Jean-Claude Hubert.
- Une **pendule en bronze et ivoire tourné, mouvement de Lépine**, du XVIII^e siècle est en cours de restauration grâce au mécénat de Iselin Art Advisory Ltd. et William Iselin.
- **La campagne de restauration des bustes de la Cour de Marbre** entre dans sa sixième phase avec 10 nouveaux bustes à restaurer. 125 donateurs différents ont participé jusqu'à présent à l'adoption de 27 bustes par l'intermédiaire de la Société, dont 6 en financement collectif.
- Le financement de l'installation du Canot de Marie-Antoinette dans la Galerie des Carrosses constitue **le septième projet « Mécénat des Jeunes Amis du Château »**, en 2021, après la restauration du canot qui était le projet 2019 des Jeunes Amis.

Le partenariat avec la Fondation Banque Populaire Val de France pour le projet de « digitalisation du grand livre du mécénat » se poursuit, avec de nouvelles synergies.

Concernant les publications, je voudrais encore remercier la Fondation La Marck, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, pour son généreux mécénat en soutien à la revue Versalia, dont le numéro 25 est en préparation.

Dans le cadre du soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles, la parution du livre « **Les ébénistes de la couronne sous le règne de Louis XIV** » par **Calin Demetrescu** a été reportée de septembre 2020 à septembre 2021.

Nous maintenons en 2021 nos efforts de communication :

- **Sur les réseaux sociaux** : nous avons 8 749 suiveurs fidèles sur Facebook, 4 023 sur Twitter, 2 694 sur Instagram et 1 610 sur la page LinkedIn ainsi que 503 participants dans le groupe LinkedIn. Une cinquantaine de films peuvent être visionnés sur la chaîne Youtube de la Société ;
- **Les Chroniques des Amis de Versailles** (<https://chroniques.amisdeversailles.com>), notre magazine numérique, s'enrichissent chaque semaine de nouveaux articles ;
- L'édition 2020 du **Go Sport Running Tour** n'a malheureusement pas pu se tenir mais une édition est prévue en 2021 le dimanche 24 octobre 2021. Cet événement contribue par les frais d'inscription des coureurs au mécénat des jardins. Une cinquantaine de coureurs de 5 à 60 ans sont déjà inscrits aux courses (de 400 m, 2km, 8km ou 15km) pour courir avec les Amis de Versailles.

Suite à l'appel d'offres lancé en juillet 2020, le prestataire NETANSWER a été sélectionné pour le **changement du site internet** de l'association. Les paramétrages et tests sont en cours. Ce projet est engagé depuis janvier 2020, avec l'appui de Mme Béatrice Le Gac, chef de projet informatique détachée pour deux ans au sein de l'association dans le cadre d'un mécénat de compétences de la Banque Postale.

Les projets que je proposerai pour la Société en 2022 ont toujours la double ambition de développer le nombre de membres de la Société et d'augmenter les ressources financières de l'association, en particulier grâce aux dispositifs que vous connaissez bien mais qu'il est toujours utile de rappeler :

- Les legs, donations et assurances-vie : les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le Château par l'intermédiaire de la Société des Amis restent peu connus. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis et à en parler autour de vous.
- Le mécénat des ETI et des PME, en synergie avec l'Établissement public pour ne pas doubler avec leur propre recherche de mécènes. N'hésitez pas à solliciter l'équipe pour plus de précisions.

En assemblée générale du 22 juin 2021, le conseil d'administration vous propose de voter pour la création d'**une cotisation « Adhérent personne morale »**, comme l'article 3 des statuts de l'association le permet, avec une cotisation de 1 500 € pour 2022, incluant un don de 1 090 €. Sur le modèle de schémas déjà mis en place par d'autres Sociétés d'Amis de Musées, nous souhaitons développer un réseau d'« entreprises amies », en particulier sur le segment des PME et ETI. Cette adhésion leur permettra de contribuer à nos côtés à toutes nos missions en faveur du Château, tout en bénéficiant d'avantages exclusifs : cartes d'accès et invitations à des événements, ainsi que l'assistance - sur demande - à l'organisation de visites guidées ou privées.

Pour le développement des Jeunes Amis, si important pour la création de nouvelles générations d'Amis, une opportunité se présentera dans les mois à venir avec l'ouverture du Pass-Culture à tous les jeunes de 18 ans en France. N'hésitez pas à en parler aux jeunes qui vont devenir majeurs dans les mois à venir : ils peuvent prendre une adhésion à la Société des Amis dans ce cadre !

Depuis le mois de mai, l'application du Pass-Culture est aussi disponible au téléchargement pour tous. Chacun peut ainsi y découvrir l'offre culturelle qui y est référencée.

Avec la réouverture du Château, nous espérons aussi relancer le développement **des Jeunes Ambassadeurs**, les membres de 18 à 30 ans de la Société des Amis de Versailles, avec de nouveaux rendez-vous et l'organisation du jeu de piste préparé pendant le confinement de 2020.

Votre soutien est plus que jamais précieux pour accompagner les missions de la Société des Amis et faire face aux temps difficiles pour le Château. Je compte sur votre fidélité et votre générosité qui seront indispensables pour mener à bien nos projets au bénéfice de ce patrimoine merveilleux. »

7- Approbation des montants des cotisations 2022 pour les personnes physiques, maintenus au niveau des cotisations 2021

Les montants des cotisations 2022 pour les membres personnes physiques a été soumis au vote de l'assemblée :

Les montants des cotisations 2022 pour les membres personnes physiques sont adoptés.

Pour : 356 voix

Contre : 1

Abstention : 4 voix

COTISATIONS	Montant du reçu fiscal	Coût*
-------------	------------------------	-------

ADHERENT	Jeune Ami (0-25 ans)(Duo inclus)	50 €	10 €	43 €
	Individuel	60 €	20 €	47 €
	Individuel option Duo	90 €	20 €	77 €
	Couple	90 €	30 €	70 €
	Couple option Duo	150 €	30 €	130 €

SOCIETAIRE	Individuel	170 €	130 €	84 €
	Individuel option Duo	200 €	130 €	114 €
	Couple	255 €	195 €	126 €
	Couple option Duo	315 €	195 €	186 €

BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	500 €	270 €
	Individuel (Duo inclus) option Catalogues	800 €	550 €	437 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	650 €	371 €
	Couple (Duo inclus) option Catalogues	1 000 €	700 €	538 €

* Coût après réduction d'impôt de 66% sur le montant du don, avec reçu fiscal, inclus dans l'adhésion

8- Création d'une cotisation Adhérent Personne Morale et approbation du montant de cotisation 2022

La création d'une cotisation « Adhérent Personne Morale » et l'approbation du montant de cotisation 2022 à 1 500 € ont été soumis au vote de l'assemblée :

La création d'une cotisation Adhérent Personne Morale est adoptée.

Pour : 343 voix

Contre : 4

Abstention : 14 voix

Le montant de cotisation 2022 « Adhérent Personne Morale » est adopté.

Pour : 341 voix

Contre : 3

Abstention : 17 voix

9- Questions diverses

Question posée par M. et Mme Claude Turrel

« Bonjour,

Je suis adhérent ainsi que mon épouse depuis de nombreuses années à votre Association et nous nous en réjouissons sincèrement.

En 2020 et 2021, nous avons été privés au total de près de 10 mois des possibilités et avantages que donnait cette adhésion (notamment l'accès au château et à ses expositions, l'accès aux bosquets et aux grandes eaux musicales, l'accès au Petit et Grand Trianon et au Hameau de la Reine etc ...).

Je demande donc avec mon épouse Daniele Turrel, la gratuité de la cotisation en 2022 pour ceux qui étaient adhérents en 2020 et 2021. »

Réponse du président

Pour tenir compte de la période de 5 mois de fermeture du château en 2020, les cartes d'Amis ayant une validité 31/12/2020 pouvaient être utilisées jusqu'au 30/04/2021 pour venir au château (dérogation accordée par la direction de l'EPV).

Malheureusement le château n'a pas rouvert en 2021 et les mois de fermeture représentent déjà 4 mois et demi en 2021. A nouveau la direction du Château a accordé une prolongation pour les cartes d'Amis ayant une validité 31/12/2021, qui pourront être utilisées jusqu'au 30/04/2022 pour venir au château. La prolongation de l'utilisation de la carte ne prolonge pas pour autant la durée de l'adhésion à l'association.

Par votre cotisation de membre de la Société des Amis, vous marquez votre attachement à notre association et à ses missions de soutien au château pour sa conservation, la restauration de décors et d'objets, ainsi que pour l'enrichissement de ses collections. Vous recevez en contrepartie une carte qui procure un certain nombre d'avantages, mais la carte d'Ami n'est pas « un produit commercial ». Le travail de l'équipe de l'association ne s'est jamais interrompu pendant les temps de confinement.

Nous ne pouvons malheureusement pas offrir une année de cotisation aux membres de la Société des Amis de Versailles. Votre fidélité à l'association est très précieuse et je compte sur vous en 2022 !

Question posée par M. Michel Conte

« Bonjour,

Encore bravo pour votre travail et au plaisir de se croiser dans les allées en notre beau château.

J'ai deux questions pour la prochaine assemblée :

- Est-il prévu une inauguration à la suite des travaux de La Chapelle et les amis vont-ils être invités ?
- Pourrait-on demander à l'administration du Château une réduction ou une gratuite pour l'entrée des véhicules à la grille Trianon ce qui faciliterai l'accès dans les jardins du Château.

D'avance merci et bonne assemblée générale. »

Réponse du président

Une inauguration était prévue par l'Etablissement Public. Elle n'a pas pu avoir lieu pour l'instant du fait des conditions sanitaires. Si elle a lieu, la Société des Amis de Versailles devrait recevoir quelques invitations pour les donateurs qui ont participé à l'« adoption » des statues de la chapelle. Pour tous les autres membres de l'association des visites de la chapelle restaurée seront proposées dans le programme d'activités.

La deuxième question a déjà été posée lors de précédentes assemblées générales et la réponse reste négative. Cela ne dépend pas de nous. Il ne faudrait pas que la motivation principale pour devenir Ami de Versailles soit liée à cet argument.

Question posée par Mme Françoise Quost-Aubrun

« Comment se fait-il que les grandes eaux de l'après-midi s'interrompent et fonctionnent en 3 épisodes!!! Lors de la promenade des bassins on peut avoir la chance de voir 1 ou 2 bassins en activité.... c'est d'un triste et cela ne fait pas fête.

Merci de pouvoir nous donner une réponse »

Réponse du président

Nous ne pouvons que nous référer au site internet www.chateauversailles-spectacles.fr, qui indique :
Ouverture des bosquets de 9h à 19h.

Mise en musique de 10h à 19h

Week-ends et jours fériés :

Mise en eau de 11h à 12h puis de 15h30 à 17h.

Mise en eau du Bassin du Miroir toutes les 10 minutes de 10h à 19h.

Mise en eau du Bosquet du Théâtre d'Eau de 10h à 19h.

Mise en eau du Bassin de Neptune toutes les 15 minutes de 10h à 17h puis de 17h45 à 19h.

Final - mise en eau historique du Bassin de Neptune de 17h20 à 17h30.

Nos horaires de manifestations peuvent varier en fonction d'événements extérieurs.»

Nous n'avons malheureusement pas d'autres informations à vous donner.

A 16H00 le Président clôt l'assemblée générale

Les membres du Bureau de vote, approuvés par le conseil d'administration du 12 avril 2021 :

Thierry Ortman, Président

Jean Repiquet, Secrétaire Général

Véronique Bujon de l'Estang, Trésorier adjoint

Brigitte Brisset, Administrateur

Bénédicte Wiart, Directrice déléguée